
Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **9 décembre 2019**, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Cette réunion a été convoquée à la séance régulière du 4 novembre 2019, par Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice
 générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

171-19

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministre des affaires municipales a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2019 pour préparer et adopter le budget de l'année 2020;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la loi sur la fiscalité municipale du ministère des Affaires municipales, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1^{er} septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2020 comme suit :

Les dépenses**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

LÉGISLATION	43 070 \$	
ADMINISTRATION	80 525 \$	
GREFFE	0 \$	
AUTRES DÉPENSES	18 250 \$	
ASSURANCES	11 800 \$	
		TOTAL : 153 645 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE	31 960 \$	
TAXES 9-1-1	3 000 \$	
INCENDIE	32 480 \$	
SÉCURITÉ CIVILE	1 595 \$	
		TOTAL : 69 035 \$

TRANSPORT ROUTIER

VOIRIE MUNICIPALE	136 320 \$	
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	140 500 \$	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 800 \$	
AUTRES DÉPENSES	8 395 \$	
		TOTAL : 291 015 \$

HYGIÈNE DU MILLIEU

AQUEDUC ET EAU POTABLE	63 005 \$	
ÉGOUT ET EAU USÉE	23 485 \$	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	70 455 \$	
QUOTE –PART COURS EAU	175 \$	
		TOTAL : 157 120 \$

AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE

URBANISME ET ZONAGE	16 640 \$	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9 355 \$	
		TOTAL : 25 995 \$

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE COMMUNAUTAIRE	19 045 \$	
PATINOIRE	20 020 \$	
LOISIR INTERMUNICIPAL	42 950 \$	
SPORTS ET LOISIRS	11 811 \$	
CULTURE ET PATRIMOINE	1 910 \$	
		TOTAL : 95 736 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

OFFICE MUNICIPAL HABITATION	5 000 \$	
PLAN D'ACTION MADA	2 071 \$	
POINT DE SERVICE DE SANTÉ	5 000 \$	
		TOTAL : 10 000 \$

AUTRES DÉPENSES

OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	190 230 \$	
IMMOBILISATION	300 000 \$	
		TOTAL : 490 230 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **1 292 776,00 \$**

LES REVENUS**TAXES**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	280 414 \$	
FONCIÈRE POLICE	31 960 \$	
AQUEDUC ET EAU POTABLE	47 130 \$	
ÉGOUT ET EAU USÉE	10 400 \$	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 030 \$	
TAXES SERVICE 9-1-1	3 000 \$	
		TOTAL : 423 934 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	891 \$	
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	4 100 \$	
COMPENSATION TERRE PUBLIQUE	1 783 \$	
		TOTAL : 6 774 \$

SERVICE RENDUS A D'AUTRE MUNICIPALITÉ

LOISIR INTERMUNICIPAL	17 980 \$	
		TOTAL : 17 980 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

LOCATION DE GARAGE	6 300 \$	
LOCATION DE SALLES + BUREAU	3 625 \$	
PHOTOCOPIES	50 \$	
JOURNAL	1 820 \$	
AMENDES ET PÉNALITÉS	200 \$	
INT. ARRIÉRAGE DE TAXES	5 000 \$	
		TOTAL : 16 995 \$

IMPOSITION DES DROITS

LICENCE ET PERMIS	400 \$	
DROIT DE MUTATION	5 000 \$	
DROIT SUR LES CARRIÈRES	1 600 \$	
		TOTAL : 7 000 \$

AUTRES REVENUS

PÉRÉQUATION	181 000 \$	
RECYC-QUÉBEC	6 000 \$	
FONDS VERT	2 000 \$	
PROGRAMME TECQ	250 000 \$	
RÉSEAU ROUTIER	189 545 \$	
PARTICIPATION PARC ÉOLIEN	50 000 \$	
DOTATION SPÉCIALE	5 200 \$	
PROGRAMME AIRRL	125 348 \$	
SUBVENTION RESSOURCE LOISIRS	8 000 \$	
SURPLUS ACCUMULÉ LOISIR	3 000 \$	
		TOTAL : 820 093 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **1 292 776,00 \$**

172-19**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour le rôle triennal 2020-2021-2022.

2020	300 000,00\$	
Mise à niveau bâtiment réservoir eau potable		150 000,00\$
Étude d'efficacité bassin eau usée		
Obstruction ancien puits		
Réfection routes municipales		150 000,00\$
2021-2022	estimation à venir	
Patinoire couverte		à venir
Agrandissement garage loisir		à venir
Prolongement aqueduc et égout rue du Plateau		à venir
Réfection égout pluvial rue Principale Est		à venir

173-19**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2019-04 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2020.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2019-04 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs de la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et remplace le règlement numéro 2018-04.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h35.

Président

Secrétaire